Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de réserve nationale du Marais d'Yves - enquête publique
De : Duval Véronique <vero.stylo@icloud.com>
Date : 09/12/2021 23:24
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

à l'attention de la Commission d'enquête

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de ce projet d'extension et de ses motivations.
Le site de la baie d'Yves est un lieu apprécié de tous, humains et non humains, pour sa beauté et son calme.
Il est juste de préserver les espaces de repos et de reproductions des oiseaux migrateurs et autres espèces, qui par chance n'ont pas besoin de visa pour se reposer.
Je vois que vous avez aussi pensé aux promeneurs qui pourront accéder au site sur des sentiers, certes sans les chiens, ce qui peut être frustrant (pour les maîtres notamment) mais se comprend.
Enfin, si vous pouviez interdire dans la baie (voire plus loin….) les jet ski aux décibels agressifs et envahissants, ce serait un vrai plus.

Pour conclure, je suis favorable au projet d'extension de la réserve du Marais d'Yves.

Ciordialement,

Véronique Duval
2 rue des promenades
17700 Surgères

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet extension zone naturelle de la Baie d'Yves
De : Brigitte DESVEAUX <brigitte.desveaux@charente-maritime.fr>
Date : 09/12/2021 23:07
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,
Je souhaite exprimer mon avis favorable au projet d'extension de la zone naturelle de la Baie d'Yves.
Cette extension permettra une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des marais littoraux et garantira une zone de quiétude élargie pour les oiseaux d'eau. En hiver, plus de 20 000 limicoles, environ 1 500 canards et plusieurs centaines d'Oies cendrées fréquentent ce site d'importance nationale et internationale pour l'accueil des populations d'espèces hivernantes et migratrices.
Je soutiens la proposition d'extension émise par l'Etat, en concertation avec la population et les associations de protection de l'environnement.

Cordialement,

Brigitte Desveaux
Conseillère départementale de Charente maritime
brigitte.desveaux@charente-maritime.fr

Sujet : [INTERNET] Consultation publique sur l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves
De : Thibaud Dulong <outlook_02EFC93BE1E2E243@outlook.com>
Date : 09/12/2021 21:33
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour
Après avoir lu les documents concernant l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves,
Je suis entièrement d'accord avec ce projet d'extension
Cordialement
Hervé Dulong
9 chemin du Chaillot
17100 Saintes

Envoyé à partir de Courrier pour Windows

Sujet : [INTERNET] réserve d'Yves
De : dominiquecartierremond@lilo.org
Date : 09/12/2021 21:22
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur, Madame,

Je tiens absolument à participer à cette consultation concernant la réserve d'Yves. Il est impératif de protéger les espèces qui s'y trouvent, donc délargir la zone de protection.

Je suis certaine que vous prendrez en compte la défense de la biodiversité, ainsi que l'éducation à l'environnement à laquelle participe la LPO et particulièrement la réserve d'Yves.

Merci pour les générations à venir!

Mme Dominique Cartier Rémond

J'utilise Lilo, le moteur de recherche qui finance des projets sociaux et environnementaux et sa messagerie mail qui minimise mon impact carbone

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle d'Yves
De : Aurélien Séli <aurelienseli@hotmail.fr>
Date : 09/12/2021 20:47
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Merci de tout faire pour que la réserve puisse s'étendre. Il en devient impératif et urgent de protéger notre patrimoine naturel et les espèces qui y vivent, s'y reproduisent ou sont de passage.

Envoyé de mon Galaxy S8 Orange
Télécharger Outlook pour Android

Sujet : [INTERNET] vote mouretamandine
De : amandine mouret <mouretamandine@gmail.com>
Date : 09/12/2021 20:16
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour
Je suis pour l'extension du marais d'yves
merci

Amandine Mouret

07 86 45 01 88

Sujet : [INTERNET] Je suis favorable à l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves
De : fabrice.hauvuy@free.fr
Date : 09/12/2021 20:13
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame ,Monsieur ,Je suis favorable à l'extension de la Réserve naturelle nationale des marais d'Yves pour la préservation de la faune .cordialement. fabrice Hauvuy 17 rue du vivier 17460 Thénac

Sujet : [INTERNET] extension réserve d'yves
De : de larquier jean bernard <fine.goule@wanadoo.fr>
Date : 09/12/2021 19:56
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : asso.def.anse.fouras@gmail.com

dans le cadre de l'enquête public concernant une éventuelle extension de la RNN d'yves. je viens par le présent mail vous signifier que je suis CONTRE le projet d'extension de la RNN d'Yves gérée par la LPO.
Car en faisant cela on fait obstacle à la libre circulation des personnes et des animaux, on bloque toute activité économique sur cette zone très touristique, pourquoi rendre privatif un territoire au seul profit d'une association pronant le retour à l'état naturel d'un site surtout si etat naturel veut dire avbandon comme sur d'aurtres sites dont ils sont gestionnaire qui ont perdu tout attrait pour la faune migratrice certaines de ces réserve ce sont ainsi fermée ,les canaux n'ayant pas été entretenus il n'y aplus d'eau douce mais uniquement de l'eau saumatre dans laquelle les oiseaux migrateurs ne trouvent plus leur nourriture de plus le salissement de ces réserve génére des refuges à sanglier qui en plus de détruire les cultures environnantes détruisent les couvées des oiseaux.

de plus interdire la chasse dans une zone d'une telle surface entrainera l'explosion de la population de suidé.
cela empéchera les travaux d'entretien necessaire sans oublié l'intérêt de zone tampon de ce lieu en cas d'innondation.
Pourquoi entrainer la disparition des petits pêcheurs traditionnels de mulets culture de ce territoire.

Pour entre autre ces choses qui sont non exhaustive je réaffirme mon OPPOSITION à CE PROJET

JB de LARQUIER

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves
De : <sandrine.eric@orange.fr>
Date : 09/12/2021 19:49
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

OUI à L'extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves

Cela me semble une évidence à notre époque. Je soutiens ce projet. J'ai déjà visité l'endroit avec mes enfants = magnifique.

Garanti sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] pétition au sujet de l'extension de la RNN de la baie et du marais d'Yves
De : Gilles NAUD <gillescolettenaud@orange.fr>
Date : 09/12/2021 18:51
Pour : Jean-Charles KOENIG <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>
Copie à : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir Monsieur,

Ci joint la pétition signée par Mr MONTANE Christophe.

Coedialement.

C NAUD

—Pièces jointes :

petition de Monsieur Christophe Montané.pdf 30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à **secretaire@carrelets-charentais.com**

Sujet : [INTERNET] pétition au sujet de l'extension de la RNN de la baie et du marais d'Yves
De : Gilles NAUD <gillescolettenaud@orange.fr>
Date : 09/12/2021 18:49
Pour : Jean-Charles KOENIG <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>
Copie à : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir Monsieur,

Ci joint la pétition signée par Mr DUBUR Christian.

Cordialement

CNAUD

— Pièces jointes :

petition de Monsieur Christian Dubur.pdf 30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : DUBUR Prénom : CHRISTIAN

Adresse : 130, Route du Bel Air 17180 Sainte Gemille

Mail : dubur.christian@neuf.fr

Téléphone : 06 27 42 22 97

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à **secretaire@carrelets-charentais.com**

Sujet : [INTERNET] pétition au sujet de l'extension de la RNN de la baie et du marais d'Yves
De : Gilles NAUD <gillescolettenaud@orange.fr>
Date : 09/12/2021 18:46
Pour : Jean-Charles KOENIG <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>
Copie à : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir Monsieur,

Ci joint la pétition signée par Mme DUBUR Florance.

Cordialement.

C.NAUD

— Pièces jointes :

pétition de Madame Florance Dubur.pdf 30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : DUBUR Prénom : FLORANCE
Adresse : 134 Route de Bel Air 17180 St BAZEILLE
Mail : florance.d.18@gmail.com
Téléphone : 06 32 42 64 50

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à **secretaire@carrelets-charentais.com**

Sujet : [INTERNET] pétition au sujet de l'extension de la RNN de la baie et du marais d'Yves
De : Gilles NAUD <gillescolettenaud@orange.fr>
Date : 09/12/2021 18:37
Pour : Jean-Charles KOENIG <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>
Copie à : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir Monsieur,

Ci joint la pétition signée par Mme Montané Pascale.

cordialement

C.NAUD

Pièces jointes :

pétition de Madame Pascale Montané.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls y se promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : MONTANÉ Prénom : Pascale

Adresse : 25 rue Neuve de la Vallée 17100 LAGORO

Mail : calouche1958@gmail.com

Téléphone : 06 28 32 05 29

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-cab-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à secretaire@carrelais-charentais.com

Sujet : [INTERNET] pétition au sujet de l'extension de la RNN de la baie et du marais d'Yves
De : Gilles NAUD <gillescolettenaud@orange.fr>
Date : 09/12/2021 18:31
Pour : Jean-Charles KOENIG <Jean-Charles.Koenig@laposte.net>
Copie à : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonsoir Monsieur,

Ci joint la pétition concernant l'extension de la RNN ,signée par Mr Montané Christian.

Salutations distinguées.

C.NAUD

— Pièces jointes :

pétition signée par Monsieur Christian Montané.pdf 30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : MONTANÉ Prénom : CHRISTIAN

Adresse : 25 Rue Neuve de la Villette 17400 LAROCHE

Mail : cmontane1948@gmail.com

Téléphone : 06 04 58 78 17

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à **secretaire@carrelets-charentais.com**

Sujet : [INTERNET] Réserve d' Yves
De : "jacques.choloux@gmail.com" <jacques.choloux@gmail.com>
Date : 09/12/2021 18:20
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour
En tant que citoyen conscient de la préservation de la biodiversité, je suis favorable à l' extension de la réserve d' Yves.
Jacques Choloux

Envoyé depuis mon HTC

Sujet : [INTERNET] pétitions carrelet
De : "Michel BELIVIER" <michel.belivier0388@orange.fr>
Date : 09/12/2021 16:56
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

— pétition carrelet michel.jpg —

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BELIVIER Prénom : Michel

Adresse : 4 allée des mésanges 17138 PUILBOREAU

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BELIVIER Prénom : Roseline

Adresse : 4 allée des mésanges 17138 PUILBOREAU

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique
De : François de Verneuil <fverneuil@gmail.com>
Date : 09/12/2021 16:26
Pour : Mairie Fouras <mairie@fouras-les-bains.fr>, pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : secretaire@carrelets-charentais.com

Bonjour monsieur le Préfet
Veuillez trouver en PJ ma pétition contre le Projet d'extension de la RNN Yves.
Comment peut-on bloquer un tel espace pour deux mois de migration par an !
Bien cordialement
François de Verneuil

— Pièces jointes :

Petition RNN Yves -signée.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : DE VERNEUIL ..... Prénom : François .....

Adresse : 20 rue du BOIS VERT 17450 FOURAS .....

Mail : .....fverneuil@gmail.com .....

Téléphone : ....06.22.18.75.22.....

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Extension de la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'Yves
De : Victoire ROBINEAU <victoire.robineau-rnf@espaces-naturels.fr>
Date : 09/12/2021 14:54
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

En réaction à l'enquête publique en cours, je tiens à témoigner mon soutien au projet d'extension de la RNN des Marais d'Yves. Riche en sites fonctionnels pour les oiseaux d'eau, hivernants et migrateurs, ce nouveau périmètre offrira une zone de quiétude bienvenue pour ces taxons parfois très sensibles au dérangement et aux impacts liés aux activités humaines.

Cordialement,

Réserves Naturelles DE FRANCE

Victoire Robineau
Chargée d'étude scientifique – Limicoles côtiers et zones d'alimentation
Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral (RNF-OFB)
Réserves Naturelles de France – Antenne Littorale de Granville
Tel : 02.33.68.36.38
Mail : victoire.robineau-rnf@espaces-naturels.fr

Sujet : [INTERNET] Extension de la réserve naturelle nationale des marais d'Yves
De : Chaix Marie-Noelle <marienoellechaix@yahoo.fr>
Date : 09/12/2021 14:13
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Bravo à ce projet d'extension d'une réserve naturelle, et merci pour les espèces végétales et animales qui pourront ainsi s'y développer et vivre paisiblement, et nous offrir -de loin- le spectacle trop rare d'une nature préservée.

Marie-Noëlle Chaix

Sujet : [INTERNET] projet extension réserve naturelle marais d'Yves
De : "GENDRE NICOLAS PERSO" <nicolas.gendre17@gmail.com>
Date : 09/12/2021 13:35
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour
Je suis choqué par la désinformation concernant le projet d'extension de la réserve naturelle d'yves tellement mensongère.

Ce projet d'intérêt général, important pour la biodiversité et la population humaine, doit etre soutenu complètement
Je suis donc totalement favorable à l'extension de la réserve naturelle des marais d'yves, qui aurait du être plus importante encore

Merci d'enregistrer mon avis

Cordialement
Nicolas GENDRE
Aytré

Sujet : [INTERNET] POUR l'extension de la LPO
De : Gaëlle Lavigne <gaelle-lavigne@orange.fr>
Date : 09/12/2021 13:24
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour
Ce mail afin de stipuler que je suis POUR le projet d'extension de la réserve LPO d'Yves.
Comptant sur votre attention.
Bien à vous

Gaëlle Lavigne
06 73 85 62 86

Sujet : [INTERNET] EP Extension réserve naturelle nationale du marais et de la baie d'Yves à YVES et FOURAS
De : delory amandine <latheatreuseamandine@yahoo.fr>
Date : 09/12/2021 13:22
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

avis concernant l'enquête publique : extension de la RNN Marais d'Yves.

Avis favorable
Cette extension permettra de favoriser l'accueil de cortèges d'espèces animales et végétales afin de permettre le conservation. Elle permettra à la RNN Marais d'Yves de répondre encore mieux aux enjeux environnementaux présents sur le secteurs (zones d'alimentation des limicoles et des oiseaux d'eaux, enjeux batraciens, enjeux botaniques et géologiques, etc.). C'est aussi l'occasion de préserver des écosystèmes qui n'étaient que peu concernés par le périmètre historique de la RNN (ex. cordon dunaire).
Elle permettra aussi de répondre aux problématiques de changement climatique dont les changements globaux risquent d'impacter la RNN telle qu'elle est définie aujourd'hui.

Amandine Delory

Sujet : [INTERNET] Réserve naturelle du marais d'Yves
De : Naelpb <pinaud.brageot.nael@gmail.com>
Date : 09/12/2021 12:42
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

favorable au projet d'extension de la Réserve naturelle du marais d'Yves.
Cordialement

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle d'Yves (17)
De : Philippe Rocher <phill.rocher@wanadoo.fr>
Date : 09/12/2021 12:00
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur Le Préfet de Charente Maritime,

Habitant le Marais Poitevin et conscient de l'utilité des zones humides, je suis très favorable à l'extension de la Réserve Naturelle d'Yves.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes respectueux sentiments.

Philippe Rocher

Sujet : [INTERNET] projet d'extension de la réserve naturelle nationale de la baie et du marais d'Yves
De : brigitte boisseau <brigitteb1754@orange.fr>
Date : 09/12/2021 11:57
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'extension de la réserve naturelle nationale du marais d'Yves, ***je suis favorable*** *à cela car je trouve ce projet équilibré : il prend en compte les enjeux de protection de la nature et les activités humaines :*

- *Un certain nombre d'activité humaines pourront continuer de s'exercer, comme la pêche de loisir depuis un carrelet, où l'activité de promenade depuis la plage de la réserve.*
- *Ce projet tient compte également de l'urgence de protéger les oiseaux d'eaux dont les limicoles. Rappelons que la moitié de ses populations à travers le monde est en fort déclin.*
- *Ce projet sera un atout local supplémentaire car il permettre aux familles, locaux, touristes, de découvrir le spectacle de la migration.*

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 09/12 11h30
De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>
Date : 09/12/2021 11:32
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le jeudi 9 décembre 2021,

11h30
Objet : pétitions 371 à 380

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- **Mme Marion SCHNEIDER**
- **Mme Marjolaine CROZET**
- **Mme Martine GOUINEAU**
- **Mme Martine GRAND**
- **Mme Martine HABEGGER**
- **M. Mathieu De BESOMBES**
- **M. Mathieu LEBLON**
- **M. Mehdi CHOLET**
- **Mme Mélissa GODREAU**
- **M. Michel COMBAUD**

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

Pièces jointes :

Marion SCHEIDER.pdf	30 octets
Marjolaine CROZET.pdf	30 octets
Martine GOUINEAU.pdf	30 octets
Martine GRAND.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Schneider Prénom : Marion

Adresse : France / Belgique / Ouganda

Mail : +32 4 68 59 21 71

Téléphone : ↳

Signature : MSchneider

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : CROZET Prénom : Marjolaine Adresse : 37 Rue Berryer 42000 St-Etienne Mail : marjolaine.crozet@gmail.com Téléphone : 0668428925

Signature : CROZET

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à **secretaire@carrelets-charentais.com**

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : GOUMEAU Prénom : Martine

Adresse : 10 Rue passe du grand Four

Mail : /

Téléphone : /

Signature :

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : GRAND Prénom : Martine Adresse :
radolphe.grand@wanadoo.fr Mail :
06 68 19 18 48 Téléphone :
27 place Honoré de balzac 42530 St Genest Lerpt

Signature : Grand

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à **secretaire@carrelets-charentais.com**

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : HABEGGER Prénom : Martine Adresse : 98 Rte de la Saint Etienne 17170 ST JUST / SEMBERT Mail : mepa.habegger@wanadoo.fr Téléphone : 0675974665

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à **secretaire@carrelets-charentais.com**

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : de BESONNES Prénom : Matthieu

Adresse : 12 bis Fouras 17015 RSM

Mail : matdeb@metdeb.com

Téléphone : 06 22 25 41 02

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTOT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET l'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'Ile d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

---

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Letton Prénom : Arthur
Adresse : 35 av bernard Chambenoit 17250 PT l'Abbé d'Arvert
Mail : methoutoxi@yahoo.fr
Téléphone : 06 67 33 23 65
Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : CHOLET

Prénom : Nicolas

Adresse : LD "le grand Avenir" 17230 Saint Laurent d'Arce

Mail : nicolas.cholet@wanadoo.fr

Téléphone : .....

Signature :

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : GODREAU

Prénom : Mélissa

Adresse : Lieu-dit Le Grand Aventon 17230 St Ouen d'Aunis

Mail : melissagodreau@hotmail.fr

Téléphone : 06 84 20 63 49

Signature :

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : COMBAUD ..... Prénom : Michel .....
Adresse : 3 Route des Essards 17200 Soulignons
Mail : Jveline.Combaud@yahoo.fr .....
Téléphone : 06 62 85 82 56 .....
Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la RNN du Marais d'Yves
De : Loïc DHAUSSY <loic_dhaussy@yahoo.fr>
Date : 09/12/2021 11:07
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Au regard des différents éléments présentés à l'enquête publique, j'émets un avis favorable à ce projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale - extension qui constitue d'ailleurs, au moins pour partie, une compensation à l'impact occasionné par l'aménagement de la nouvelle digue.
Comme l'a récemment déclaré notre Président : « *L'Homme ne pourra continuer à vivre sur cette planète que s'il vit avec son environnement et non plus à son détriment.* ». Cette phrase s'applique particulièrement au présent projet, cela d'autant plus que cette extension de la RNN intègre globalement les usages humains "doux" qui y ont cours (maintien de l'accès pédestre et équestre sur l'itinéraire littoral de la plage, maintien de la pêche professionnelle embarquée jusqu'à cessation de l'activité de l'armateur du navire, maintien de la pêche de loisir aux carrelets, maintien de l'accès à la piste cyclable de l'anse de Fouras).

Vous remerciant pour votre attention.
Cordialement.

Loïc DHAUSSY

Sujet : [INTERNET] projet d extension de la RNN YVES -enquete publique
De : marchadier fabrice <f.marchadier@me.com>
Date : 09/12/2021 11:05
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

=

Pièces jointes :

petition fabrice.pdf 30 octets

⚠ **IL Y A URGENCE !!** ⚠

ACCÈS AU BORD DE MER BIENTÔT DÉFINITIVEMENT INTERDIT DANS LA BAIE D'YVES ET L'ANSE DE FOURAS !

- Nous, les promeneurs, les pêcheurs, les joggeurs, les familles, dans quelques temps (1 an maximum), nous n'aurons plus le droit de faire ce que nous faisons aujourd'hui, ici-même.
- Les hautes autorités de l'état, vont faire passer la zone qui va de la maison de retraite de Fouras au restaurant La Havane aux Boucholeurs, en revenant le long de la 4 voies jusqu'au Ball-Trap de Fouras, les Valines et la maison de retraite via l'île d'Aix, en Réserve Naturelle Nationale (1300ha).
- De ce fait, interdiction de faire du bateau, de se baigner, de se promener et de promener son chien, de pêcher à pied ou encore d'aller aux pontons situés sur la baie d'Yves, l'anse de Fouras.

La pêche aux pontons, le jogging, la promenade avec son chien, c'est FINI, FINI, FINI !

Venez exprimer votre opposition à ce projet en participant à
l'ENQUETE PUBLIQUE A LA MAIRIE DE YVES ET DE FOURAS AUX HORAIRES D'OUVERTURE DU 16/11 AU 16/12/2021

VENEZ EN DÉBATTRE
Le 10 décembre 2021 à 18H30
Salle du Ball-Trap de Châtelaillon

Association Tous Unis pour la Défense de l'Anse de FOURAS.
T.U.D.A.F.
Mail : asso.def.anse.fouras@gmail.com
Tel : 06 13 41 92 18

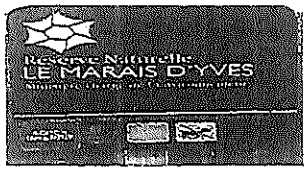

Cette pancarte bientôt sur tout notre littoral

Comme vos masques ne jetez pas cette affiche sur la voie publique

---

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : MARCHADIER Prénom : FABRICE
Adresse : 2 Place de la Résistance 17480 YVES
Mail : F.MARCHADIER@MB.COM
Téléphone : 06 07020702
Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Sujet : [INTERNET] Avis favorable extension de la RNN des Marais d'Yves
De : RNF <rnf@espaces-naturels.fr>
Date : 09/12/2021 10:16
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : Marie THOMAS <marie.thomas-rnf@espaces-naturels.fr>, "charlotte.meunier-rnf@espaces-naturels.fr" <charlotte.meunier-rnf@espaces-naturels.fr>, Karine MICHEA <Karine.MICHEA-rnf@espaces-naturels.fr>

Réserves naturelles de France apporte son soutien au projet d'extension de la Réserve naturelle nationale des Marais d'Yves.

Les enjeux de préservation des milieux et de la biodiversité sont majeurs sur le littoral atlantique, l'extension de la réserve naturelle contribuera à l'atteinte des objectifs ambitieux de la Stratégie nationale des aires protégées.

Charlotte Meunier
Présidente
Réserves Naturelles de France
La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute – CS 67524 - 21075 Dijon cedex
Tél: 03 80 48 91 00 Fax: 03 80 48 91 01
(lundi, jeudi et vendredi : 09h/11h30 et 14h30/16h30 et mercredi : 09h-11h30)
www.reserves-naturelles.org / www.labourdonnerie.fr / Youtube

Sujet : [INTERNET] Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves - Enquête publique - 09/12 9h30
De : "Gmail JCK" <koenig.jeancharles@gmail.com>
Date : 09/12/2021 09:08
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : "ROBLIN Didier" <mairie-yves@wanadoo.fr>, "COIRIER Daniel" <mairie@fouras-les-bains.fr>

Mortagne, le jeudi 9 décembre 2021, 9h30
Objet : pétitions 361 à 370

Monsieur le Préfet de Charente Maritime,
Monsieur le Maire de Fouras les Bains,
Monsieur le Maire de Yves,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les pétitions relatives au Projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves qui m'ont été remises à votre intention par :

- M. Gilles DAVID
- M. Joël CHAUVELIN
- Mme Julie RUFFENACH
- M. Louis JOSSE
- Mme Marcelle ESNAULT
- Mme Marcelle TRONCHON
- Mme Marie RUFFENACH
- Mme Marie-Hélène BOULANGER
- Mme M. Marie-Hélène et Robert SIMON
- Mme Marie-Jo NOURISSON

Je vous en souhaite bonne réception,

Cordialement,

Jean-Charles KOENIG
21 rue Jean PERRY - Mortagne
17290 THAIRÉ D'AUNIS
Mobile :+33 (0)6 12 18 02 07

— Pièces jointes :

Gilles DAVID.pdf	30 octets
Joël CHAUVELIN.pdf	30 octets
Julie RUFFENACH.pdf	30 octets

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous réclamons qu'une bande littorale sur l'estran de 100 mètres de largeur à partir du trait de côte reste pleinement accessible au public !

Nom : DAVID

Prénom : Gilles

Adresse : 9 Rue du Docteur Boutiron 17450 Fouras

Mail : Gezidavid@sfr.fr

Téléphone : 05 46 58 24 46

Signature :

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : CHAUVELIN Prénom : JOEL

Adresse : 80 chemin de la Seuche 79460 MAGN

Mail : joel.chauvelin@gmail.com

Téléphone : 06 58 98 20 34

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ....REUFFENACH..... Prénom : .....Julie.....

Adresse : .....18 Rue Philibert Lucot 75013 Paris.....

Mail : ...julie.reuffenach@msn.com.....

Téléphone : ....06.67.44.49.27.....

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : Josse Prénom : Louis

Adresse : 18 rue Philibert Lucot 75013 Paris

Mail : l.josse.lj@gmail.com

Téléphone : 06 37 62 86 35

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : ENAULT Prénom : Marcel

Adresse : Vinson 6 Rue des Charbonniers

Mail : .....

Téléphone : .....

Signature : M. Enault

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : TRONCHON..... Prénom : MARCELLE.....
Adresse : 2 G rue des OVIDES 42100 SAINT-ETIENNE.....
Mail : tronchon.marcelle@neuf.fr .....
Téléphone : 06-47-57-24-78.....

Signature : M.TRONCHON

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : RUFFENACH Prénom : MARIE

Adresse : 6 RUE DU MARAIS ROPINCOURT

Mail : marie.cv.ffenach@hotmail.fr

Téléphone : 06 67 41 35 13

Signature :

Destinataires : copie à secretaire@carrelets-charentais.com
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : BOULANGER Prénom : Marie-Hélène Adresse : 34 B rue Waldeck Rousseau 62170 St Just St Rambert Mail : daniellboulanger5482@aol.fr Téléphone : 06 35 52 57 47

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à **secretaire@carrelets-charentais.com**

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves »

Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021

Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : SIMON Prénom : Marie Hélène et Robert

Adresse : 112, chemin Saint Joan 04130 VOLX

Mail : simonpeintures@hotmail.com

Téléphone : .....

Signature :

le 5 Décembre 2021

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »
Copie à secretaire@carrelets-charentais.com

Projet d'extension de la « Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves » Enquête publique du 16 novembre au 16 décembre 2021
Pétition

Trop c'est trop !
Nous riverains, promeneurs et pêcheurs de l'anse de Fouras et de la baie d'Yves avons été informés qu'un projet de décret du Ministre de la Transition Écologique est à l'étude, dans le cadre de l'extension de la «Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves», pour interdire l'accès à l'estran et à la mer sur la baie d'Yves et l'anse de Fouras !

Ces parties du littoral sont pour nous un espace de liberté où, avec nos familles, nous avons l'habitude de nous baigner, d'aller nous promener, de pêcher et de nous détendre dès que le temps nous le permet.

Cette interdiction confirme ce que certains d'entre nous craignaient lors de la création du Parc Marin, c'est-à-dire la restriction progressive et excessive de nos libertés au motif par ailleurs respectable de la «protection de la biodiversité» qui sert aujourd'hui d'alibi inacceptable à des dispositions hostiles à toute présence humaine !

Cette fois c'est l'estran qui est visé : ce lieu que la mer recouvre et libère deux fois par jour donc peu favorable à la nidification et à la sauvegarde des juvéniles qui à priori se fait à l'intérieur des terres, qui a toujours été libre d'accès, deviendrait aussi interdit ! Quelle sera l'étape suivante ?

Nous avons, depuis très longtemps et sans l'aide d'«experts», su respecter et préserver la biodiversité de nos espaces côtiers qui, grâce à nos anciens, sont aujourd'hui des lieux que l'on nous envie.

Nous ne voulons pas que nos côtes et nos plages deviennent des lieux interdits et confisqués au profit des «scientifiques» et des gardes qui demain pourront seuls s'y promener.

La loi oblige les riverains à laisser libre de circulation sur leurs propriétés privées un sentier dit "chemin des douaniers" permettant au public de longer l'estran à pied sec.

Nous demandons que la limite de la partie maritime de la réserve soit arrêtée à au moins 100 m du trait de côte.

Nous voulons conserver le libre accès pour tous sur tout l'estran et le littoral !

Nom : NOUBRISSON ..... Prénom : Marie-Jo ..... Adresse : 3 rue St Just ..... Mail : ..... 42000 SAINT-ETIENNE ..... Téléphone : .....

Signature :

Destinataires :
Préfet de Charente-Maritime à l'adresse : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr Mairie d'Yves à l'adresse : mairie-yves@wanadoo.fr
Mairie de Fouras à l'adresse : mairie@fouras-les-bains.fr

Par mail, objet du mail : « Projet d'extension de la RNN Yves - Enquête publique »

Copie à secretaire@carrelets-charentais.com